

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE RIOM
(PUY-DE-DOME)
*

**EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL**

**Effectif légal du Conseil
Municipal : 33**

**Nombre de Conseillers
en exercice : 33**

**Nombre de Conseillers
présents ou représentés :
33**

**Nombre de votants :
33**

**Date de convocation :
7 février 2020**

**Date d'affichage :
20 février 2020**

L'AN deux mille vingt, le **13 février** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 7 février, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

MM. BIONNIER, BOISSET, BOUCHET, Mme CHAMPEL, M. DIOGON, Mmes DUBREUIL, FLORI-DUTOUR, MM. FREGONESE, GRENET, Mme GRENET, M. HURTUBISE, Mme LAFOND, M. LAMY, Mmes LARRIEU (à partir de la question n° 6), Mme MACHANEK, M. MAZERON, Mmes MOLLON, MONCEL, MONTFORT, MM. PAILLONCY, PERGET, Mme PICHARD, MM. PRADEAU, RESSOUCHE, Mme SANNAT, M. VERMOREL, Mme VILLER, M. ZICOLA.

ABSENTS :

M. Yannick BONNET, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Stéphanie FLORI-DUTOUR

M. Pierre CERLES, Conseiller Municipal Délégué
a donné pouvoir à Marie-Hélène SANNAT

Mme Emilie LARRIEU, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Pierre PECOUL jusqu'à la question n° 5

Mme Chantal RAMBAUX, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Bruno RESSOUCHE

M. Thierry ROUX, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Jacquie DIOGON

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : Stéphanie FLORI-DUTOUR

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 FEVRIER 2020**

QUESTION N° 15

OBJET : Conservation du patrimoine scolaire : bilan et modification de l'autorisation de programme n° 2018-01

RAPPORTEUR : Nicole PICHARD

Question étudiée par la Commission n° 4 « Attractivité du territoire » qui s'est réunie le 29 janvier 2020.

Le programme pluriannuel d'investissement portant sur le patrimoine scolaire de la Commune a fait l'objet d'une autorisation de programme validée par le Conseil Municipal du 15 Février 2018 pour un montant prévisionnel de 4 800 000 €.

Ajustement du montant global à 6 500 000 € :

Cette enveloppe concernait dans un premier temps le groupe scolaire Jean Rostand, hors aménagements extérieurs et hors renouvellement du mobilier. L'avancement du projet avec la commission d'appel d'offres réunie le 4 février 2020 laisse apparaître la nécessité d'un réajustement.

Par ailleurs, le schéma directeur de rénovation des écoles prévoit le lancement des premières étapes concernant la rénovation du troisième des quatre groupes scolaires de la Commune, à savoir René Cassin. Ce lancement implique aussi un ajustement du montant global de l'autorisation de programme.

Bilan 2019 :

Un bilan au 31/12/2019 fait apparaître une consommation des crédits de paiements ouverts au titre de l'exercice 2019 pour 11 747.14 €.

Aussi il est proposé à l'assemblée délibérante de modifier la durée, le montant global de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement à l'intérieur de l'autorisation de programme comme suit :

Autorisation de programme n° 2018-01 : Conservation du patrimoine scolaire

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Crédits de paiement	7 896,00	11 747,14	270 000	2 500 000	2 500 000	1 100 000	110 356.86

Le Conseil Municipal est invité à :

- **approuver le bilan de l'autorisation de programme 2018-01- conservation du patrimoine scolaire ainsi présenté,**
- **approuver le nouveau montant de l'autorisation de programme portée à 6 500 000 €,**
- **approuver la nouvelle répartition des crédits de paiement de l'opération au sein de l'enveloppe de l'autorisation de programme.**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 13 février 2020

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL